



« EDI-Optique mobilise tous les acteurs pour assurer la compétitivité numérique de l'optique »

«**Pack Services**»
by **EDI -Optique**

Les outils indispensables pour les fournisseurs et les prestataires qui échangent en EDI dans la filière de l'optique...

Association EDI-Optique – 185, rue de Bercy – F-75012 Paris

www.edi-optique.org

Depuis quinze ans, EDI-Optique standardise les échanges de données informatisés dans l'optique. Aujourd'hui, plus de 100 fournisseurs composent, publient et diffusent des catalogues, reçoivent des commandes et envoient des bulletins de livraison et des factures, le tout en électronique.

Le «Pack Services» by EDI-Optique a été conçu pour assurer le qualité et la pérennité des échanges. Il s'adresse à tous les fournisseurs et prestataires sur le marché de l'optique.

«Pack Services» by EDI-Optique, des outils indispensables

Les indispensables

- identification de votre société
- validation de vos catalogues
- dématérialisation de vos factures

Les plus

- accès à la base de tous les magasins de France
- accès à la base de tous les coffres-forts des magasins
- vérification de la conformité des catalogues
- accès à la base de tous les fournisseurs ayant un catalogue
- accès à la base de tous les magasins de France

Fournisseurs

Prestataires

Gratuit pour tous

- toutes les normes EDI
- qui fait quoi?
- enquêtes de productivité

Pour souscrire au «Pack Services» by EDI-Optique

- par courriel: services@edi-optique.org
- en ligne: <http://edi-optique.org/services>

Identification

EDI-Optique vous attribue un «code fournisseur» qui est utilisé dans tous vos échanges électroniques. Grâce à ce code, mis à disposition de tous les logiciels de gestion de points de vente du marché, vos catalogues sont reconnus. Le «code fournisseur» se compose de 3 lettres. Dans le cas où votre société possède plusieurs entités qui doivent être distinguées, EDI-Optique dispose de 2 lettres supplémentaires vous permettant de disposer de plusieurs codes. Les codes supplémentaires sont gratuits. Ils sont attribués dans le respect de certaines conditions.

Validation

Dès que votre catalogue contient un «code fournisseur», vous, vos clients, vos partenaires pouvez vérifier, sa validité, et ce sans frais.

Le validateur d'EDI-Optique:

<http://validator.edi-optique.org>

est accessible en ligne. Il délivre un certificat de validité qui confirme à tous que votre catalogue respecte les critères techniques d'un catalogue conforme au standard, une exigence désormais systématique des outils de distribution de catalogues. EDI-Optique enrichit régulièrement cet outil pour assurer une qualité sans cesse améliorée de votre catalogue électronique. Toutefois, le validateur ne vérifie évidemment pas si vos prix sont les adéquats, si les caractéristiques de vos produits sont correctes, etc.

Dématérialisation

Souhaitez-vous réduire vos coûts administratifs? Pour cela rien de plus judicieux que la dématérialisation des factures. L'annuaire de coffres-forts d'EDI-Optique vous permet de connaître tous les opticiens qui acceptent des factures dématérialisées ainsi que l'adresse du coffre-fort dans lequel vous pouvez déposer des factures pdf signées.

Etre membre d'EDI-Optique, c'est:

- être en permanence au fait des évolutions du marché,
- influencer le devenir des normes,
- tisser un solide réseau de contacts,
- pouvoir participer aux nombreux Groupes de Travail,
- bénéficier du support de l'Association pour le déploiement de vos échanges de données informatisés (EDI),
- 67% de réductions sur le «Pack Services».

Rejoignez les 70 entreprises membres d'EDI-Optique

Tarif «Pack Services» by EDI-Optique

	Membre	Non membre
Verriers	400 €	1 200 €
Laboratoires de contactologie	200 €	600 €
Lunetiers	100 €	300 €
Prestataires	Gratuit	Non disponible

Pour les fournisseurs qui exercent plusieurs activités s'applique le tarif le plus élevé.

Cotisations à EDI-Optique

	Cotisation annuelle
Chiffre d'affaires < 3 M€	1 100 €
Chiffre d'affaires < 30 M€	2 750 €
Chiffre d'affaires < 100 M€	5 500 €
Chiffre d'affaires > 100 M€	7 700 €

EDI-Optique prend en compte le chiffre d'affaires hors taxes réalisé en France dans le secteur de l'optique.